

# R.E.P. TAUX CDOR 1986-2024 : BILAN RÉCAPITULATIF DES DERNIERS JOURS DU TAUX CDOR

Publié le 15 août, 2024

Catégories: [Perspectives](#), [Publications](#)

Le 28 juin 2024, le Canadian Dollar Offered Rate (« **CDOR** ») a été publié pour la dernière fois, marquant ainsi la fin du taux CDOR. Le passage du taux CDOR au taux des opérations de pension à un jour (« **CORRA** ») s'est fait en bon ordre et en fonction d'un délai serré.

Dans ce bulletin, nous passons en revue les derniers jours du taux CDOR et nous confirmons que le marché a adopté le taux CORRA comme taux de référence sans risque pour le dollar canadien, et, plus particulièrement, il a adopté à la fois le taux CORRA à terme et le taux CORRA quotidien composé.

## 1. Le taux CDOR a cessé d'être publié le 28 juin 2024

Tel qu'annoncé le 16 mai 2022<sup>[1]</sup>, le taux CDOR a été publié pour la dernière fois le 28 juin 2024. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (« **Groupe de travail sur le TARCOT** ») a conclu que la date de cessation s'est déroulée sans heurt et que la transition elle-même a été réussie.<sup>[2]</sup>

De plus, le Groupe de travail sur le TARCOT a observé que des efforts considérables ont été déployés pour convertir les prêts du taux CDOR au taux CORRA au cours des deux dernières semaines de juin, ce qui a permis de convertir la quasi-totalité des prêts bilatéraux au taux CORRA, ainsi que de la plupart des prêts syndiqués. Les membres du Groupe de travail sur le TARCOT ne s'attendent pas à ce que le processus de transition des prêts syndiqués restants ne pose problème.

Le Groupe de travail sur le TARCOT avait déjà expliqué que la conversion des prêts au taux CDOR émis par des banques non canadiennes (qui sont généralement des prêts syndiqués) était plus difficile que la conversion des prêts émis par des banques canadiennes, car il y a plus de parties qui doivent consentir aux changements.<sup>[3]</sup> Le Groupe de travail sur le TARCOT avait également observé que les banques non canadiennes utilisent de plus en plus des lettres de « suspension des droits », qui sont émises dans le cadre de facilités de crédit qui n'ont pas été converties du taux CDOR vers le taux CORRA. Ces lettres prévoient que l'emprunteur renonce à la possibilité d'emprunter au moyen du taux CDOR. Nous tenons à ajouter que cela correspond à notre expérience, puisque de nombreuses banques non canadiennes n'ont pas obtenu de licence

de taux CORRA à terme de TMX Datalinx, qui est exigée pour le financement au moyen du taux CORRA à terme.

Fait intéressant, le Groupe de travail sur le TARCOTM a également conclu que l'abandon du CDOR était « meilleur » que l'abandon du LIBOR aux États-Unis, et que moins de prêts CDOR sont toujours en vigueur après la date de cessation. Il a observé que c'était peut-être parce qu'il n'est pas possible d'opter pour un taux CDOR synthétique et qu'il n'existe aucune solution législative canadienne pour les contrats historiques au taux CDOR.

Enfin, l'abandon du taux CDOR a également mis fin à l'émission des acceptations bancaires à titre d'instrument financier sur le marché financier canadien.

Enfin, le Groupe de travail sur le TARCOTM sera dissous à la suite de sa dernière réunion, le 4 octobre 2024.

## 2. Tendances des prêts CORRA

Le plus récent rapport mensuel du Groupe de travail sur le TARCOTM sur les prêts en dollars canadiens qui font référence au taux CORRA et aux taux CORRA à terme ou qui ont effectué la transition vers ces taux, publié le 6 août 2024, indique que le nombre de prêts CDOR a diminué considérablement entre mai 2024 et juin 2024<sup>[4]</sup>. La valeur totale en dollars des prêts au taux CDOR était de 398 391 000 \$ CA en mai 2024 et elle a diminué pour s'établir à 67 715 000 \$ CA en juin 2024.

De plus, environ 10 % (montant en dollars) des prêts en juin 2024 ne renvoyaient qu'au taux CORRA (ou bien le taux CORRA quotidien composé ou bien le taux CORRA quotidien simple), 31 % ne renvoyaient qu'au taux CORRA à terme et 59 % renvoyaient à la fois au taux CORRA et au taux CORRA à terme. La tendance est à l'augmentation du nombre de prêts qui réfèrent à la fois au taux CORRA et au taux CORRA à terme, par rapport aux données du rapport de mai 2024 (dont il est question dans notre [bulletin précédent](#)). Cela est également conforme à notre expérience, puisque la plupart des conventions de prêt que nous voyons mentionnent à la fois le taux CORRA à terme et le taux CORRA quotidien composé.

## 3. Conclusion

Nous continuerons de surveiller les évolutions au sujet du taux CORRA et nous publierons des mises à jour périodiques au besoin. Si vous avez des questions au sujet de la cessation du taux CDOR ou concernant le taux CORRA, veuillez communiquer avec les auteurs.

[1] Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, « [Announcement of Cessation of CDOR in June 2024](#) » (en anglais) (16 mai 2022).

[2] « Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien » « [Procès-verbal du](#)

[Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien](#). (en anglais)

(8 juillet 2024).

[3] « Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien » « [Procès-verbal du Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien](#) » (en anglais)

(24 juin 2024).

[4] Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien, « [Passage du taux CDOR au taux CORRA : suivi mensuel des prêts qui sont passés au taux CORRA/CORRA à terme](#) » (6 août 2024).

par [Shahen Mirakian](#) et [Maria Sagan](#)

### **Mise en garde**

Le contenu du présent document ne fournit qu'un aperçu du sujet et ne saurait en aucun cas être interprété comme des conseils juridiques. Le lecteur ne doit pas se fonder uniquement sur ce document pour prendre une décision, mais devrait plutôt obtenir des conseils juridiques précis.

© McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2024